Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 498

Artikel: Tiers monde : trois goulets d'étranglement
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016472

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

APPEL

Développement : le Conseil fédéral au défi

Qui a l'oreille de la délégation suisse qui représentera notre pays à la prochaine (mai) Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced 5 à Manille)? C'est la question que posait entre les lignes la Fédération genevoise de coopération qui vient de lancer un appel au Conseil fédéral pour qu'il saisisse cette occasion "de modifier de façon notoire les rapports Nord-Sud dans le sens d'une plus grande équité".

L'initiative de la Fédération genevoise de coopération venait à son heure: les débats sur les rapports de la Suisse avec les pays en voie de développement ont beau s'étoffer, voire se multiplier (modestement, mais il faut un début à toute chose!) à l'intérieur de nos frontières, il est bien rare qu'on en voie à l'extérieur des répercussions évidentes dans l'attitude prise par les représentants helvétiques lors des conférences internationales "adhoc".

L'"appel" lancé la semaine passée signifie à tout le moins l'émergence de nouveaux interlocuteurs: les milieux de l'économie privée ne peuvent demeurer seuls sans autres les interlocuteurs privilégiés d'un Conseil fédéral engagé dans les efforts de définition d'une nouvelle politique de développement à l'échelle planétaire (1).

Passons sur les déclarations de principes. Les mesures sur lesquelles insistent les signataires de l'"appel" sont révélatrices: ce qui est en cause, c'est un changement de cap dans l'attitude de la Suisse en fait de solidarité internationale (voir ci-dessous). On demande ainsi (nous citons):

— "une organisation des marchés des produits de base, à l'abri des mesures spéculatives et susceptibles de garantir une rémunération juste et stable aux producteurs — le projet de "fonds commun" préconisé par les pays en développement est une première étape vers cet objectif;

— "l'adoption d'un code de conduite international contraigant relatif aux transferts de technologie pour les pays sous-développés et le contrôle par ceux-ci de son acquisition et de son utilisation";

— "la remise de la dette publique aux pays économiquement les plus faibles ainsi que l'adoption de critères applicables en cas de difficultés graves de balance des paiements; en particulier aucune action d'assainissement des comptes extérieurs ne pourra se faire par des mesures judiciables à une politique de développement axée sur les besoins de la population".

Lundi, les déclarations de principe du Conseil fédéral avant Manille se voulaient conciliantes. Mais tout de même, les prochaines semaines prennent l'allure d'un test bienvenu qui sera l'occasion d'une clarification des rapports de forces: on sait que les milieux influents de l'économie suisse se sont d'ores et déjà prononcés avec la plus grande clarté contre le caractère obligatoire d'un "code de conduite" relatif aux transferts de technologie...

(1) Dans un communiqué, la communauté de travail Swissair — Action de Carême — Pain pour le prochain — Helvetas demandait aussi à la Suisse de manifester à Manille une attitude progressiste "dans le sens d'un soutien accru aux pays en développement dans les domaines des matières premières et de l'endettement".

Tiers monde : trois goulets d'étranglement

C'est une sorte de mise au défi que la Fédération genevoise de coopération lançait au Conseil fédéral. Bien sûr, même si un accord pouvait se dégager sur les trois mesures principales en faveur desquelles les signataires s'expriment publiquement, les grandes options ne couleront pas de source comme on pourrait le croire: il y a loin du "nouvel ordre économique international", à l'honneur dans les "milieux qui comptent" des organisations internationales ou chez certains gouvernements du tiers monde, au concept de "self-reliance" (les pays du tiers monde compteront d'abord sur leurs propres forces) prôné au sein de plus en plus larges cercles spécialisés et préoccupés par le fossé qui sépare pays riches et pays défavorisés; et des prises de position ponctuelles comme celles qui sont en cause laissent encore ouverts les débats d'idée fondamentaux. Néanmoins, les enjeux sont suffisamment importants pour qu'on lève le doute sur leurs véritables implications.

1. INTERVENIR SUR LE MARCHÉ DES MATIÈRES PREMIÈRES

A la clef de la création d'un "fonds commun", la volonté d'intervenir sur le marché des matières premières.

Un moyen: constituer des stocks de ces productions — on pense en tout cas au cacao, au café, au thé, au caoutchouc, au cuivre, au sucre, au coton, au zinc... une liste de 18 noms est avancée — gérés, de façon décentralisée, par les pays producteurs et les pays consommateurs (50%-50%) pour freiner la spéculation sur les cours et garantir, autant que faire se peut, une régularité de l'"approvisionnement". Le fonctionnement (nous nous rapportons ici pour plus de commodité aux explications données par R. Strahm dans son petit livre indispensable "Pourquoi sont-ils si pauvres?" paru à La Baconnière): (...) Lorsque l'offre d'une

matière première excède la demande au point que le prix tombe au-dessous d'une certaine limite, le fonds commun achèterait cette matière première sur le marché et la mettrait en stock afin de soutenir le prix; inversément, lorsqu'il y aurait pénurie, une partie du stock serait mise sur le marché afin de modérer la hausse du prix. Si les stocks sont assez grands (par exemple l'équivalent de la consommation de trois à six mois) les prix pourraient, grâce à ce mécanisme, rester compris à l'intérieur de limites fixées d'un commun accord, et la spéculation serait puissamment combattue".

Inutile de s'appesantir sur les obstacles que les pays industrialisés les plus puissants (Etats-Unis, Allemagne, Japon) ont multiplié, au cours des dernières négociations, sur la route de la constitution d'un tel fonds: "la liberté du commerce" a ses lois qui conviennent aux spéculateurs et aux détenteurs des capitaux. Que l'on sache seulement que le financement d'un tel fonds devrait être trouvé dans des contributions gouvernementales et par des emprunts sur le marché des capitaux (part de la Suisse pour la première tranche: 30 millions de francs suisses).

2. LA DÉPENDANCE TECHNOLOGIQUE

Code de conduite international relatif aux transferts de technologie. A ce chapitre du débat, la Suisse est aux premières loges: par tête d'habitant, elle est l'"exportateur" de technologie le plus "lourd" du monde entier (destinataires de la plus grande partie de ces exportations: les pays industrialisés; en 1974 pourtant, on estimait à environ 200 millions la part des revenus rapatriés à ce titre des pays en développement).

Aujourd'hui, toute la question est de savoir si un tel code pourrait être obligatoire (subsistent aussi des zones d'ombre importantes dans la réglementation du contrôle de l'application

SUITE ET FIN AU VERSO

Un nouvel esclavage peu rentable

Il n'y a pas de mystère: si les multinationales d'Europe de l'Ouest par exemple vont installer en Asie leurs ateliers de production, c'est pour bénéficier au premier chef, d'une main d'oeuvre taillable et corvéable à merci. On sait que ces pratiques sont à ce point entrées dans les moeurs que des zones spéciales dites "zones franches" sont instituées à cet effet, "régions industrielles particulières où les travailleurs sont exploités à bon marché, situées à proximité des aéroports et des ports en Asie" (mais aussi maintenant en Afrique ou en Amérique latine), sortes de "paradis syndicaux" où s'organise une nouvelle forme d'esclavage à l'échelle mondiale (DP 472).

Il est possible de tirer aujourd'hui un premier bilan de cet exode des centres productions hors des pays traditionnellement industrialisés. On sait quelles répercussions ont ces départs sous nos latitudes (chômage et déqualification professionnelle de dizaines de milliers de travailleurs). Ce que l'on sait moins c'est que l'arrivée de ces industries dans leurs nouvelles installations asiatiques peut avoir des répercussions profondes et négatives également sur le développement des organisations de travailleurs, encore en devenir souvent dans les pays concernés.

Voici le diagnostic porté sur ce phénomène typique du capitalisme international par le comité régional de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes (UITA); de l'avis de ces syndicalistes qui jugent sur place de l'évolution de la situation, la réalité des avantages retirés par les pays hôtes qui font tout leur possible pour apâter les multinationales est douteuse:

— des investissements préalables considérables et infrastructures sont généralement nécessaires; ils doivent être effectués par les pays hôtes, lesquels s'endettent ainsi souvent pour de nombreuses années;
— ces zones ne peuvent apporter un remède au chômage généralisé, le nombre des emplois dont elles peuvent potentiellement provoquer la création étant limité;
— le commerce international auquel elles donnent lieu ne sera pas forcément une source importante de bénéfices pour les pays hôtes, les sociétés profitant des zones franches et rapatriant le gros de leurs bénéfices dans leurs pays d'origine;
— elles ne favorisent pas forcément les transferts de technologie, de nombreuses sociétés n'ayant pas recours à des techniques sophistiquées ou ne formant pas nécessairement des experts recrutés sur place;
— elles ne contribuent pas forcément à la stabilité de l'économie locale, de nombreuses sociétés ayant pour politique de déménager leurs installations à bref délai quand leurs états-majors le jugent nécessaire;

— la tâche des gouvernements des pays hôtes étant de garantir l'approvisionnement en main-d'oeuvre bon marché, ils risquent de se trouver en conflit avec les travailleurs et d'adopter une politique autoritaire ou dictatoriale pour arriver à leurs fins; d'où une menace d'ingérence dans les activités syndicaes, voire d'interdiction pure et simple des syndicats libres et leur remplacement par des organisations dirigées par les sociétés ou par le gouvernement et censées représenter les travailleurs; d'où une menace de suppression des droits démocratiques les plus élémentaires dans l'ensemble d'un pays hôte.

Tiers monde : trois goulets d'étranglement

des normes, par exemple). Mais au départ les positions étaient assez tranchées et significatives pour qu'on les rappelle ici : elles donneront une idée juste de la portée de la revendication avancée par la Fédération genevoise de coopération.

On imagine mal l'état de dépendance qu'a entraîné dans les pays en développement l'exportation massive de la technologie occidentale (en 1975, sur environ 3,5 millions de brevets d'invention déposés, 6% provenaient des pays en développement) : dans la fin des années soixante, par exemple, le Mexique et le Pakistan ont dû débourser près de 16% de leurs propres devises, gagnées par leurs exportations, pour le paiement de l'importation de technologie (Turquie, 10% en 1968, Argentine, 6,5% en 1970, etc.). D'où la définition d'un front commun des pays en développement, articulé, "grosso modo", sur les constats suivants (cf. la documentation du Service information tiers monde No 4/78 - adresse utile : case postale, 3000 Berne 9) :

— Les coûts, sous forme de devises chèrement acquises, grèvent dangereusement les balances de paiements des pays en développement. Les dépenses, uniquement pour se procurer brevets, licences, droits commerciaux et conseils ont atteints, pour 1970, 1 milliard 500 millions de dollars; on peut très bien estimer que cette somme doit être multipliée par six, aujourd'hui.

— L'achat de technologie, très fréquemment, est lié à des conditions qui obligent à importer conjointement des produits de base, produits demi-finis, des équipements d'usine et les pièces de rechange; par là les coûts des importations augmentent, la production est rendue beaucoup plus chère dans les pays en développement.

— Souvent l'obtention de cette technologie est liée, sévèrement, à une limitation contractuelle des exportations de produits déterminés ou vers certains pays. De telles limitations font obstacle à une pleine utilisation des moyens techniques ainsi acquis, cela signifie un rétrécissement des limites de la concurrence commerciale des gouvernements et des entreprises du tiers monde.

— Les gouvernements des pays acquéreurs de technologie se voient souvent contraints de "porter secours" à la mise en place de ces moyens techniques désirés par des garanties sur les bénéfices et les tarifs, par des facilités fiscales, douanières, monétaires. Les entreprises des pays en développement sont affaiblies, de cette manière, au profit des "producteurs" de technologie.

— L'importation de technologie étrangère diminue ou rend impossible "l'auto-développement" de moyens techniques indigènes. La dépendance obligée aux producteurs étrangers de technologie se trouve ainsi renforcée pour de très longues années ; la capacité autonome de se développer reste de cette manière insuffisante.

D'où un projet de "code de conduite" dont les accents principaux étaient à l'origine :

Lutter en Suisse et dans le tiers monde

Art. 3. "Le développement n'est pas le rattrapage ou la copie du modèle industrialisé, société de consommation ruineuse pour les ressources terrestres; ni une modernisation à tout prix des économies nationales du tiers monde au mépris des cultures et traditions locales; il ne se confond nullement avec l'extension des sociétés multinationales qui recherchent la clientèle riche des pays pauvres et, par là-même perpétuent l'inégalité sociale dans le tiers monde".

Art. 6. "La coopération, terme souvent ambigü, suppose un courant d'échanges bilatéral ou multilatéral entre partenaires sur pied d'égalité. Ce n'est pas un simple transfert de fonds ou de technicité de pays riche à pays pauvre. Elle est un échec si elle n'aboutit pas à une prise de responsabilités par les populations mêmes et se solde par un exode des cerveaux, par exemple".

Art. 8. "Les projets de coopération des associations membres de la Fédération genevoise de coopération doivent tendre à la suppression des causes de la domination des riches sur les pauvres en contribuant à mettre sur pied des structures économiques, politiques et sociales favorisant la libération des hommes, tant en Suisse que dans le tiers monde. La Fédération reconnaît que les travailleurs étrangers représentent le tiers monde interne de notre pays; elle s'efforce de favoriser la prise de conscience de cette réalité par le peuple suisse et de contribuer à l'amélioration du sort de cette catégorie sociale".

La "déclaration de principe" qui sous-tend les activités de la Fédération genevoise de coopération (membres, entre autres : Terre des hommes, le Mouvement populaire des familles, la Commission du tiers monde de l'Eglise nationale protestante) est suffisamment explicite pour se passer de commentaires, au moins dans les trois articles que nous reproduisons ci-dessus. On ne s'étonnera pas donc de ce que le premier critère de "sélection" des projets que la Fédération soumettra en vue de leur subvention, par l'Etat, la Ville de Genève ou les communes, soit que "le projet doive répondre à un besoin exprimé par ses promoteurs autochtones, mais surtout par les bénéficiaires eux-mêmes" et que le but recherché soit, en première ligne, l'"autonomie" des efforts entrepris.

– Faciliter, donc augmenter (en direction du tiers monde) le transfert de technologie par des conditions raisonnables.

– Trouver et utiliser des principes justes (équitables) pour la négociation sur le transfert de technologie.

– Faciliter et affermir les capacités scientifiques et technologiques (particulièrement des pays en développement).
– Mieux adapter la technologie aux problèmes sociaux et économiques (particulièrement dans les pays en développement).

– Faciliter l'expression, l'adaptation et l'application des politiques, législations, réglementations nationales quant à la technologie.
– Empêcher que le transfert des technologies ne restreigne comme aujourd'hui la pratique commerciale.

– Améliorer les possibilités de s'informer sur les technologies existantes et disponibles.

3. LES CHAINES DE LA DETTE

Quant à la "dette" enfin, il suffit de quelques chiffres pour rappeler l'ampleur du problème! Il y a seulement six ans – et le phénomène s'est bien sûr aggravé depuis lors – 73% de tous les flux de capitaux "industrialisés" vers le tiers monde sont revenus vers leur pays d'origine sous forme de remboursements, de versements d'intérêts et de transferts de profits. En 1975, la dette extérieure des pays en voie de développement se montait à environ un tiers de leur produit national brut (on estime que le tiers monde devra payer 42 milliards de dollars, en quatre ans, de 1976 à 1980, pour le service de la dette, soit pour le paiement des intérêts et le remboursement du capital par annuités). Jusqu'ici, seuls la Suède et le Canada (la Suisse dans une proportion très faible) ont renoncé à exiger le remboursement de certains prêts concédés à des Etats du tiers monde...

COURRIER

Le business de la santé

J'avais raconté dans DP (491) les déboires que m'avait valu mon nerf sciatique et les aventures par moment ubuesques qui s'en étaient suivies dans deux hôpitaux. M. Claude Berney m'a alors reproché (DP 494) mon manque de respect pour le service de santé qui sévit dans notre pays et a cru comprendre que je condamnais en bloc toute la pratique médicale officielle. Cette interprétation est fausse. Peut-être que je me suis mal exprimé.

Il est certain qu'il existe un certain nombre de médicaments qui peuvent être utiles. De même il y a des circonstances où l'aide d'autrui est indispensable à un malade. Mais l'administration de cette aide et de ces médicament devrait, à mon avis, impliquer tant que cela est possible, la volonté et la responsabilité du patient lui-même. Nous devons nous sentir responsables de notre santé, ce qui n'implique pas du tout que nous devons bêtement refuser toute aide en toute circonstance comme semble le déduire M. Berney.

Mais aujourd'hui la "santé" est devenue une affaire de technocrates. C'est un moulinet par lequel on passe les patient et à la sortie duquel on décrète qu'ils sont guéris. Ce stratagème simpliste a d'ailleurs aussi cours dans d'autres domaines. Il y a les délinquants qu'on passe par le moulinet de la prison, les enfants par celui de l'école, les mystiques par celui de la religion, l'eau sale par celui des stations d'épuration. Chaque fois que l'on a un problème il faut que l'on s'invente un système pour le résoudre. Tant que le système reste suffisamment petit de manière à ce que tous ceux qui y participent en conservent la vue d'ensemble, il ne sera pas forcément néfaste et pourra même parfois être utile à la collectivité. Malheureusement nous sommes très vite obnubilés par le système lui-même ce qui nous amène à perdre de vue le problème qui lui a donné naissance. Le système devient alors un but en soi (...).

En marge de la médecine officielle on trouve des gens comme les chiropraticiens, les rebouteux et divers "gurus" dont l'efficacité dans bien des cas est indéniable. Le fait que ces professions survivent, et même bien, témoigne déjà du fait que la médecine officielle, malgré son coût démentiel, ne donne pas satisfaction dans bien des cas. Le système officiel de la santé (c'est-à-dire la trilogie "assurances-médecins-fabriquants de produits pharmaceutiques" soutenue par les pouvoirs publics) se défend d'ailleurs contre ces gens qu'il considère comme des parasites, probablement parce qu'ils menacent de faire baisser le chiffre d'affaires de la santé. Un chiropatricien n'a le "droit" de s'occuper que de la colonne vertébrale et on lui interdit de prescrire une ordonnance (ce qui est probablement sans inconvénient pour lui mais montre qu'on cherche à exercer une discrimination à son égard).

Comme on constate qu'il y a des cas (pas tous les cas, M. Berney) où l'intervention du chiropraticien est efficace, on va bientôt chercher à intégrer cette branche dans la médecine officielle. Un indice: les attestations des chiropraticiens commencent à être reconnues par les compagnies d'assurances. Cela contribuera à n'en pas douter à renchérir l'exercice.

Les rebouteux sont des gens qui ont un don leur permettant d'une certaine manière de sentir par leurs mains où le mal se trouve. Comme un don ne peut pas s'expliquer ni se quantifier par les méthodes officielles on préfère décréter que les rebouteux sont des charlatans. C'est tellement plus simple! Mais c'est certainement dommage pour ceux qui, dans les hôpitaux, pourraient profiter de ces dons.

P. Lehmann